



## Règlementation BONUS / MALUS

Par **JMDEDAD**, le 11/11/2011 à 01:03

Bonjour,

J'ai un coefficient de 0,50 depuis de très nombreuses années ; j'étais à la MACIF à l'époque et depuis Août 2009, je suis chez GROUPAMA.

J'ai eu un accident responsable en Février 2008 (bien que je me sois faite arnaquée par le chauffeur poids lourd !!) et mon coefficient n'a pas subi de majoration.

En septembre 2011, soit plus de 3,5 ans après, j'ai abîmé seule mon véhicule contre un plot bas en béton qui borde certains trottoirs et j'ai donc déclaré un accident responsable. Le courrier reçu de mon assureur indique que le coefficient sera majoré de ce fait.

J'ai cherché et lu les textes du code des assurances, mais n'étant pas du métier, je ne suis pas sûre.

Pour ma part, j'ai bien compris que le 1er accident responsable avec un coefficient de 0,50 depuis au moins 3 ans n'implique pas de majoration.

Mais dans ce cas de 2ème accident responsable avec un coefficient de 0,50 depuis 3 ans révolu, qu'en est-il ?

J'ai déjà contacté mon assureur, mais je crois qu'on ne s'est pas bien compris et mon interlocutrice m'a conseillé d'écrire ; seulement, je souhaite être sûre de ce que j'avancerai et de ce qu'on me répondra.

Si quelqu'un pouvait me conseiller sur ce point précis, SVP, j'en serai reconnaissante. Cela me permettra d'aborder le problème avec mon assureur avec plus de confiance (je dois déjà le contacter pour la franchise qui est d'un montant dans mon contrat et d'un autre sur le courrier reçu ...).

Je vous remercie d'avance de l'aide.

Cordialement.

Par **janus2fr**, le 11/11/2011 à 08:35

Bonjour,

Le problème dans votre cas, c'est que vous n'avez pas votre bonus 50 depuis 3 ans dans cette assurance là puisque vous avez changé d'assurance en aout 2009.

Par **JMDEDAD**, le 11/11/2011 à 15:29

Bonjour,

Merci pour votre réponse.

J'avais bien pensé à cela, mais dans le code, il n'est jamais précisé, ni sous-entendu, que ce doit être chez le même assureur ; d'autant qu'il n'est pas difficile de prouver ce coefficient avec les échéances du précédent assureur où il est indiqué à chaque fois le coefficient.

Cordialement.